

1 CADRE DE L'OPERATION

Depuis 2010, l'Etat du Cameroun s'est engagé dans un vaste programme d'investissements dans des projets porteurs de croissance et d'emploi dans les domaines des infrastructures portuaires, routières et énergétiques, entre autres.

Cet engagement est en droite ligne avec les orientations de sa Stratégie Nationale de Développement (SND 30), qui visent à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Pour poursuivre les différents chantiers engagés et financer les nouveaux projets inscrits au Budget 2023, l'Etat a prévu dans la Loi de Finances, un endettement global de près de 1 713 milliards de FCFA afin de combler le déficit de financement dudit exercice.

Le décret N°2023/077 du 06 Février 2023 habilite le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 450 milliards de FCFA pour le financement des projets de développement inscrits dans la Loi de finances au titre de l'exercice 2023. C'est dans ce cadre que, l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministère des Finances souhaite mobiliser par Appel Public à l'Epargne, un montant de cent cinquante milliards (150 000 000 000) de F CFA sur le marché financier de l'Afrique Centrale.

2 OBJET DE L'EMPRUNT

Les fonds collectés serviront au financement de certains projets inscrits dans la Loi de Finances 2023, notamment dans les secteurs ci-dessous:

N°	MINISTERE	SECTEURS ECONOMIQUES	MONTANT
01	MINEE	EAU ET ENERGIE	20 551 003 000
02	MINTP	TRAVAUX PUBLICS	85 480 212 000
03	MINHDU	AMENAGEMENT URBAIN	15 082 217 000
04	MINT	TRANSPORT	14 000 000 000
05	MINEPAT	RECONSTRUCTION DES ZONES SINISTRES	15 000 000 000
		TOTAL	150 113 432 000

Source : MINFI/DGTCFM

3 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt. Le remboursement du capital se fera après les années de différé de chaque tranche.

Tableau d'amortissement consolidé

Echéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en fin de période
2024	150 000 000 000	9 545 000 000	-	9 545 000 000	150 000 000 000
2025	150 000 000 000	9 545 000 000	-	9 545 000 000	150 000 000 000
2026	150 000 000 000	9 545 000 000	60 000 000 000	69 545 000 000	90 000 000 000
2027	90 000 000 000	6 025 000 000	40 666 666 667	46 691 666 667	49 333 333 333
2028	49 333 333 333	3 410 000 000	20 666 666 667	24 076 666 667	28 666 666 667
2029	28 666 666 667	1 995 000 000	20 666 666 667	22 661 666 667	8 000 000 000
2030	8 000 000 000	580 000 000	4 000 000 000	4 580 000 000	4 000 000 000
2031	4 000 000 000	290 000 000 000	4 000 000 000	4 290 000 000	0
TOTAL	-	40 935 000 000	150 000 000 000	190 935 000 000	-

Source : MINFI/DGTCFM

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Cameroun, ouvert à cet effet dans les livres de la BEAC et rappelé dans le mécanisme de sûreté. Ledit compte sera approvisionné le 15 de chaque mois, par débit d'office du Compte Unique du Trésor, à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement définitif de l'emprunt.

4 CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT

Emetteur	Etat du Cameroun			
Dénomination	« ECMR 2023 Tranches Multiples »			
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne			
Objet de l'opération	Financement de certains projets de développement inscrits au Budget de l'Etat pour l'exercice 2023			
Montant de l'émission	Tranche A : 40 Milliards Fcfa		Tranche B : 40 Milliards Fcfa	
	Tranche C : 50 Milliards Fcfa		Tranche D : 20 Milliards Fcfa	
	La répartition ci-dessus pourra être ajustée par l'Emetteur à la fin de la période de souscription			
Valeur nominale unitaire	10 000 FCFA			
Taux d'intérêt	Tranche A :	Tranche B :		Tranche D :
	5,80% NET d'impôts et taxes	6,00% NET d'impôts et taxes		7,25% NET d'impôts et taxes
Tranche C :	Tranche B :		Tranche D :	
	6,75% NET d'impôts et taxes		7,25% NET d'impôts et taxes	
Prix d'émission	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation.			
Nombre de titres à émettre	15 000 000 obligations			
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés.			
Durée de l'emprunt	Tranche A :	Tranche B :	Tranche C :	Tranche D :
	Trois (03) ans	Quatre (04) ans	Six (06) ans	Huit (08) ans
	La période de souscription est prévue du 13 au 30 juin 2023. Toutefois, cette période de souscription pourra être prorogée ou réduite après une autorisation préalable de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).			
	La date de jouissance des titres sera fixée par l'Emetteur et le Consortium au plus tard à la date de clôture des souscriptions			
Période de différé	Tranche A :	Tranche B :	Tranche C :	Tranche D :
Aucune	Aucune	Deux (02) ans	Trois (03) ans	Trois (03) ans
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tous impôts et taxes au Cameroun. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.			
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance des titres			
Remboursement du capital	Le remboursement du capital sera linéaire après :			
	<ul style="list-style-type: none"> • Tranche A : Aucun différé et remboursement in fine ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Tranche B : Deux (02) ans de différé ; soit l'amortissement de la moitié (1/2) du capital chaque année pendant les deux dernières années ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Tranche C : Trois (03) ans de différé ; soit l'amortissement du tiers (1/3) du capital chaque année pendant les trois dernières années ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Tranche D : Trois (03) ans de différé ; soit l'amortissement du cinquième (1/5) du capital chaque année pendant les cinq dernières années.
Clause de rachat	Pour les tranches B, C et D, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de racheter ces titres sur le marché secondaire à compter de la fin de la troisième année. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver les titres acquis jusqu'à échéance, et n'auront non plus d'incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.			
Règlement	Les paiements seront initiés et assurés par la BEAC, Banque de règlement, qui prélèvera du compte séquestre du présent emprunt, à chaque date de remboursement, les annuités dues et les mettra à la disposition des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.			

Source : MINFI/DGTCFM

Mécanisme de Sûreté	Un compte séquestre destiné à recevoir les sommes qui serviront au remboursement de l'emprunt est ouvert dans les livres de la BEAC. Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement dudit compte.			
Pondération des titres dans les livres des banques	La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a notifié par lettre de référence COB/0640/DSP/DCPE/ENE du 02 juin 2023, du Secrétaire Général de la COBAC, en réponse au Ministre des Finances sur la sollicitation de la pondération nulle, que les titres émis dans le cadre du présent emprunt bénéficieraient d'une pondération de nulle ; le remboursement de celui-ci étant sécurisé par le mécanisme de sûreté tel que décrit ci-dessus.			
Modalités de remboursement	Tranche A :	Tranche B :	Tranche C :	Tranche D :
	Aucun différé sur le principal ;	Deux (02) ans de différé sur le principal ;	Trois (03) ans de différé sur le principal ;	Trois (03) ans de différé sur le principal ;
Paiement annuel des intérêts.				
Liquidité	La liquidité des titres issus de la présente émission se fera à travers leur cotation en bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Consortium afin d'assurer la liquidité des obligations émises. Un contrat d'animation à signer entre l'Emetteur et une ou plusieurs Sociétés de Bourse viendra concourir également à la liquidité du titre.			
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.			
Eligibilité au refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par son Comité de politique monétaire.			
Méthodes de placement	Un syndicat de placement est mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer. Les prises fermes peuvent être reçues par les membres du consortium 72 heures avant le début des souscriptions. Les prises sont à virer à l'émetteur au plus tard 2 jours ouvrés après le début des souscriptions.			
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.			
Arrangeur et Chef de file	Le Consortium est constitué de Sociétés de Bourse dûment mandatées en tant qu'arrangeur et chef de file de l'opération par l'Emetteur. Il s'agit de :			
		SOCIETE GENERALE Capital Securities - Central Africa Bonanjo - Plateau Joss, Immeuble Grassfield, 2ème étage, BP 2759 Douala Tel +237 233 50 19 44 / 233 50 19 48 www.societegenerale.cm		
		Afriland Bourse & Investissement Avenue Charles de Gaulles, en face du Lycée Fustel, BP 11 834 Yaoundé Téléphone (Fixe) : 242 05 80 31 - 650 84 70 54 / WhatsApp : 620 29 32 98 bourseinvestissement@afilandfirstbank.com www.afilandfirstbank.com		
		FINANCIA CAPITAL 125 Rue de la Perousse, Douala B.P. : 4593 Bonanjo Douala, Cameroun. Tel. : +237 696 42 42 42		
	UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA 234, avenue de l'indépendance, carrefour hôtel de l'air Bonapriso - BP 1925 Douala Téléphone : +237 233 43 59 24 usca@bicec.com			
	ASCA Rue Njo-Njo, lieu-dit Carrefour SOPPO, Immeuble du PHARE, 3ème étage, BP 255 Douala Tel +237 233 43 14 46			

Source : MINFI/DGTCFM

5 SYNDICAT DE PLACEMENT

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du syndicat de placement, dont la liste figure infra :

N°	Agents Placeurs	Adresses	Contacts
1	Afriland Bourse & Investissement	Avenue Charles de Gaulles, Face Lycée Fustel, BP 11 834 Yaoundé	+237 242 05 80 31 / +237 620 29 32 98 / +237 650 84 70 54 bourseinvestissement@afilandfirstbank.com
2	Afriland First Bank	1063 Place de l'Indépendance, BP: 111834 Yaoundé	+ 237 222 23 30 68
3	Société Générale Capital Securities Central Africa (SG CAPITAL CEMAC)	Immeuble Grassfield, 2th Floor, Bonanjo, Douala Cameroun	+237 233 501 902
4	Société Générale Cameroun	78, Rue Joss BP 4042 Douala - Cameroun	+237 233 427 010
5	Upline Securities Central Africa S.A (USCA)	Siège Social : 234, Avenue de l'Indépendance - Bonapriso, BP: 1925 Douala	+237 233 43 59 24
6	Banque Internationale Du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	BP : 1925, Avenue du Général de Gaulle Douala - Cameroun	+237 233 436 000
7	Attijari Securities Central Africa (ASCA)	Immeuble du phare, Carrefour Soppo Priso, Bonapriso BP: 255 Douala	+237 233 431 446 / 233 435 400
8	SCB Cameroun	B.P. 300 Douala – Cameroun	+237 233 435 400
9	FINANCIA Capital	BP:4593 Bonanjo, Douala - Cameroun	+237 696 42 42 42
10	EDC Investment Corporation	BP : 237 Douala - Cameroun	+237 233 431 446/ (+237) 233 435 400
11	Société Générale Congo	Avenue Amilcar CABRAL, Centre-ville, BP 598 Brazzaville	+242 06 504 22 22
12	Société Générale Guinée Equatoriale	Malabo II B.P.686 Malabo - Guinée Ecuatorial	240 555 091 912
13	Société Générale Tchad	Siège est à N'Djamena, 2-6 rue du Commandant GALYAM Negal, BP 461	+235 22 52 28 01
14	BGFI Bourse	1295, Boulevard de l'indépendance BP 2253 Libreville	+241 011 79 67 10
15	CBC Bourse	BP 4004 Douala-Cameroun	+237 233 42 02 02
16	Banque Populaire Maroc Centrafricaine (BPMC)	Rue Guérillot Bangui – République Centrafricaine	+236 72 40 39 21
17	Union Gabonaise de Banque (UGB)	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville - Gabon	+241 11 77 72 37
18	Africa Bright Securities	316, Rue Victoria - Bonanjo BP : 15451 Douala - Cameroun	+237 233 43 06 24 / +237 680 26 07 49
19	Crédit du Congo	Avenue Emmanuel Dadet BP 2470 Pointe Noire Congo	+242 06 510 02
20	Elite Capital Securities Central Africa SA	4ème étage immeuble FENA, Nouvelle Route Bastos BP 35303 - Yaoundé, Cameroun	(+237) 222 207 611 (+237) 695 081 502 - info@elite-capitalsecurities.com
21	BEKO CAPITAL ADVISORY S.A	96 Rue Flatters, Bonanjo BP : 2684 Douala - Cameroun	+237 233 43 58 30 / 698 77 48 24 beko@bekocapital.com

6 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du Syndicat de Placement (agents placeurs). La signature de ce bulletin implique, à compter de la date d'ouverture de la période de souscription, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'agent placeur.

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un agent de l'établissement placeur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité. Le Consortium d'Arrangeur et Chef de file assurera la centralisation des bulletins de souscription.

7 AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

8 REGLES D'ALLOCATION DES TITRES

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes, est inférieure à 150 milliards FCFA, l'Etat du Cameroun pourrait prolonger la période de souscription après autorisation de la COSUMAF. L'Etat du Cameroun se réserve le droit de faire des allocations entre les différentes tranches dans la limite de l'enveloppe de 150 milliards FCFA.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 150 milliards de FCFA, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de :

• Demander l'autorisation à la COSUMAF d'absorber totalement ou partiellement la sursouscription ;

• Ou de procéder avec l'arrangeur et Chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés ; étant entendu que les souscriptions aux tranches les plus longues seront servies en priorité.



9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Document d'Information de la présente opération est enregistré par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le numéro : **COSUMAF-APE-04/23 du 12 Juin 2023.**

Les informations contenues dans ce dépliant sont tirées du Document d'Information enregistré par la COSUMAF. Tout investisseur intéressé par l'opération devra lire intégralement ledit Document d'Information conformément à l'article 25 du Règlement Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF (article 53), le Document d'Information fera l'objet d'une diffusion dans le public sous les formes suivantes :

- Mise à disposition gratuite pour consultation au siège de l'émetteur ;
- Mise à disposition gratuite et mise en ligne auprès du et par le consortium arrangeur et chef de file et des Agents Placeurs de l'opération (voir liste complète des agents placeurs) ;
- Mise à disposition gratuite des Documents au siège de la BVMAC ;
- Envoi sans frais d'une copie du Document d'Information à toute personne qui en ferait demande.

Le Document d'Information sera tenu à la disposition du public et également disponible en ligne respectivement sur les sites physiques et/ou web suivants :

- Ministère des Finances : www.minfi.gov.cm ;
- Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : www.minepat.gov.cm ;
- Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire : www.dgcfm.cm ;
- Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Direction de la Trésorerie : Bâtiment A, Porte 01 ;
- Emprunt Obligatoire (Site web) : www.ecmr2023.com ;
- Sites internet des agents placeurs ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : www.caa.cm ;
- Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) : <https://cosumaf.org>

Destination des fonds levés

Les fonds collectés seront affectés aux projets dont la liste figure ci-dessous :
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2023 : LISTE DES PROJETS ELIGIBLES

Code Chap.	Lib. Chap	Operations	LF 2023	Contribution de l'Etat (RIO)	Région
32	MINEE	Projet d'aménagement hydroélectrique de Memve'ele (211 mw)	2 455 000 000	2 455 000 000	Sud
32	MINEE	Projet de Construction de l'Aménagement hydroélectrique de Bini à Warak	26 200 000 000	1 200 000 000	Adamaoua
32	MINEE	Projet de construction de l'usine de pied de LOM PANGAR (30 MW)	9 661 667 000	3 161 667 000	Est
32	MINEE	Renforcement et stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Yaoundé et Douala	26 300 000 000	1 300 000 000	Centre/Littoral
32	MINEE	Projet de Construction des lignes Yaoundé-Abong Mbang en 225 kV, et Nkongsamba-Bafoussam en 225 Kv	38 910 000 000	3 910 000 000	Centre/Est et Littoral/Ouest
32	MINEE	Projet de construction d'une ligne de transport 400 KV Nachtigal-Bafoussam et ses ouvrages connexes	23 826 628 000	3 826 628 000	Centre/Ouest
32	MINEE	Centrale hydroélectrique de Mekin: construction, extension et réhabilitation des lignes de distributions 30Kv dans le département du Dja et Lobo et construction des lignes 225 kV Ebolowa Kribi et 90KV Mbalmayo Mekin et postes associés	17 152 708 000	2 152 708 000	Sud
32	MINEE	Projet d'Alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS)	35 000 000 000	5 000 000 000	Centre
Total Chap 32 : MINEE			179 506 003 000	23 006 003 000	
36	MINTP	Autoroute Yaoundé-Douala (phase1) : Travaux complémentaires et Construction des voies de raccordement au réseau urbain de Yaoundé par Nkolbisson et à la Nationale 3 par Boumnyebel	5 000 000 000	5 000 000 000	Centre/Littoral
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Nationale N6, tronçon : Banyo – Mayo Darle- Nyamboya, phase 1, section : Pont de la Mape-Carrefour Mwoumban	1 000 000 000	1 000 000 000	Adamaoua
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Régionale R0113, tronçon : Akonolinga-Endom-Obout, phase 1, section : Akonolinga (Sous-préfecture)-Carrefour Yil	1 000 000 000	1 000 000 000	Centre
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Régionale R031701, tronçon : Edea – Dizangue- Mouanko, phase 1, section : Edea (Inter N3)-Dizangue Centre	1 000 000 000	1 000 000 000	Littoral
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Nationale N1, tronçon : Mbgaba-Mbet-Bouam, phase 1, section : Bouam-Diang-Andom	1 000 000 000	1 000 000 000	Est
36	MINTP	Bitumage des routes communales de Meyomessala (projets à maîtrise d'ouvrage communale)	4 000 000 000	4 000 000 000	Sud
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Nding-Mbgaba	1 000 000 000	1 000 000 000	Centre
36	MINTP	Construction de la Ring Road : Lot1 : Kumbo-Nkambe Misaje y compris la voie de contournement de Nkambe (96 km) ; Lot2 : Misaje-Dumbo-frontière nigériane (50 km) ; Lot3 : Bamenda-Wum (80 km) ; Lot4 : Carrefour BambuiNdop-Babu	21 000 000 000	1 000 000 000	Sud-ouest
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Batchenga- Ntui - Yoko - Lena - Sengbe - Tibati (N15)	2 500 000 000	2 500 000 000	Centre
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Bikoula- Djoum et Djoum-Mintom : lot 1 : Mintom - Lélé et lot 2 : Lélé - Ntam - Mbalam	4 800 000 000	2 500 000 000	Lébé
36	MINTP	Travaux de construction de la route Ebolowa-Akom II-Kribi, Voies de contournement d'Ebolowa et de Kribi y compris bretelle d'Akom II et Travaux de construction de la section de route Bingambo- Grand Zambi	27 500 000 000	3 000 000 000	Sud
36	MINTP	Travaux de construction de la section de route Olama-Bingambo	12 318 725 000	2 318 725 000	Centre/Sud
36	MINTP	Bitumage des accès à la Cimenterie de Nomayos	1 000 000 000	1 000 000 000	Centre
36	MINTP	Construction des ponts ACROW, phase 1 : Construction des ponts métalliques sur les rivières Mayo Taram, Mama, Bangue, Mvila, Mboro, Nlobo, Didim, Bella, Tédé et Ngoum, Mayo Ouazzang, Sesse, Edjie, Mboua, Malombé, Lobé, Kellé, Assamba, Maoua, Mfu	1 000 000 000	1 000 000 000	National

36	MINTP	Construction de deux ponts sur la voie d'accès au site de la centrale hydroélectrique de Mekin (pont sur la Dja à Assok et pont sur la Lobo à Ngalla)	13 000 000 000	1 000 000 000	Sud
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Olouou- Oveng - Frontière Gabon (N17B) : Phase 1 Olouou - Oveng, y compris construction d'un pont sur le fleuve Kom	1 500 000 000	1 500 000 000	Sud
36	MINTP	Construction du pont sur la rivière Nyong à Malombo	10 000 000 000	1 000 000 000	Centre
36	MINTP	Contribution de l'Etat pour la construction du pont sur le fleuve Logone avec ses voies de raccordement entre Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad)	14 500 000 000	2 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Mandjou-Akokan	1 905 740 000	1 905 740 000	Est
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de 4,116km de voirie dans les villes de Maroua et Bogo y compris la construction de 120ml de pont sur le Mayo-Doumou	3 000 000 000	3 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Maroua- Bogo	1 645 545 000	1 645 545 000	Extrême-nord
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage des routes Soa-Esse (R0124) et Awaé- Esse (R0123) +maîtrise d'oeuvre	10 416 072 000	10 416 072 000	Centre
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Akokan- Batouri et voie de contournement de la ville de Batouri	5 400 000 000	5 400 000 000	Est
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Bonepoupa-Yabassi et Doula -Bonepoupa	11 018 250 000	11 018 250 000	Littoral
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route de BABUNGO-OKU-NKOR NONI	2 000 000 000	2 000 000 000	Nord-Ouest
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Ekondo Titi-Kumba et Kumba Mamfé	10 900 000 000	10 900 000 000	Sud-ouest
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Ngaoundéré- Paro	4 107 033 000	4 107 033 000	Adamaoua
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Guidjiba- Taparé	4 000 000 000	4 000 000 000	Nord
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda Lot 1 : Babadjou-Matazem ; Lot 2 : Matazem-Welcome to Bamenda ; Lot 3 : Voie de contournement de la falaise de Bamenda ; Lot 4 : Traversée urbaine de la ville de Bamenda	38 000 000 000	2 000 000 000	Nord-ouest
36	MINTP	Contribution de l'Etat pour la réhabilitation de la route Edéa-Kribi (N7)	11 600 000 000	1 000 000 000	Littoral
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la route Magada-Guidiguis-Yagoua (141 km) : Lot 1 : Magada-Guidiguis (68,3 km) et Lot 2 : Guidiguis-Yagoua (68,537 km)	11 000 000 000	1 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	Contribution de l'Etat aux travaux de réhabilitation de la route Maroua- Mora (Programme de Transport Multimodal)	1 500 000 000	1 500 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la route Maroua-Moutourwa (36 km), y compris construction de la voie de contournement de la ville de Maroua (7,3 km)	7 000 000 000	1 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	Contribution de l'Etat pour les travaux de réhabilitation de la route Mora- Dabanga - Kousseri	22 538 857 000	2 538 857 000	Extrême-nord
36	MINTP	Elargissement de la Pénétrante Nord de Yaoundé : section Olembé-Nkoza	1 500 000 000	1 500 000 000	Centre
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la boucle de la Lekié	1 000 000 000	1 000 000 000	Centre
36	MINTP	Réhabilitation de la route Bangem-Nguti	1 000 000 000	1 000 000 000	Sud-ouest
36	MINTP	Réhabilitation de la route Dargala-Tokombéré	1 000 000 000	1 000 000 000	Extrême-nord
Total Chap 36 : MINTP			353 150 222 000	96 104 677 000	
38	MINH DU	Programme 1 675 logements sociaux	20 100 999 000	5 100 999 000	National

Code	Lib. Chap	Operations	LF 2023	Contribution de l'Etat (RIO)	Région
38	MINH DU	Traitement des nids de poules sur les voies principales des villes de Yaoundé et Douala	1 000 000 000	1 000 000 000	Centre/Littoral
38	MINH DU	Travaux de construction de l'Autoroute YAOUNDE-NSIMALEN	8 081 218 000	8 081 218 000	Centre
38	MINH DU	Travaux de réhabilitation de la voie « Carrefour OLLIB Omnisport – Total NGOUSSO* et bretelles » et « voie "Carrefour Ollibia Omnisport – Mosquée NGOUSSO – Carrefour Hôtel Le Paradis" et Bretelles »	1 900 000 000	1 900 000 000	Centre
Total Chap 38 : MINH DU			32 082 217 000	16 082 217 000	
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	Provision pour le plan de reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord	5 000 000 000	5 000 000 000	Extrême-nord
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	Provision pour le plan de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	10 000 000 000	10 000 000 000	Nord-Ouest/Sud-Ouest
Total Chap 94 : INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS			15 000 000 000	15 000 000 000	
Total Général			668 238 442 000	150 192 897 000	

Source : MINFI, synthèse données MINEPAT/DGEPIP

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne de l'Etat du Cameroun.

ECMR 2023 À TRANCHES MULTIPLES

Ensemble, investissons pour que demain soit meilleur.



TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
40 MILLIARDS	40 MILLIARDS	50 MILLIARDS	20 MILLIARDS
5,80%	6,00%	6,75%	7,25%
NET/AN SUR 3 ANS	NET/AN SUR 4 ANS	NET/AN SUR 6 ANS	NET/AN SUR 8 ANS

Montant de l'opération : 150 Milliards / Prix de l'obligation : 10 000 Fcfa

Souscrivez du 13 au 30 Juin 2023

Souscrivez auprès des banques et sociétés de bourse membres du syndicat de placement.

Le Document d'Information de la présente opération est enregistré par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le numéro : COSUMAF-APE-04/23 du 12 Juin 2023

SOCIETE GENERALE Capital Services Central Africa | UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA | ASCA | Afriland Bourse & Investissement | FINANCIA CAPITAL